

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/280 du 12/04/82 SIE/NTS.-
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.22021
Portant intégration et nomination de
Monsieur SICA Prosper-Ennest-François
dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie 1 du Personnel Diplomatique
et Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(I S A S)

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant le statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses article 7 et 8;

(/u le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrégant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u la demande de l'intéressé;

(/u la lettre n° 4428/MEN.DGEOC.DOB du 28.9.81 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T E :

...../.....

8b

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 61-143 du 27.6.61 susvisé, Monsieur SICA Prosper-Ernest-François, né le 10 Février 1949 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) Spécialité : Diplomatie et Administration des Organisations Internationales obtenu à l'Université de Paris (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 12 Avril 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères,

Pierre N'Z E,-

Colonel Lévis SYLVAIN GOMA,-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA,-

Itahi Ossétoumba LEKOUNDZOU,-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
 - DGTFP.DFP.....3
 - DFP.BST.....1
 - DB.....3
 - DCF.....1
 - MAE.....3
 - Dossier.....3
-